



Rapport de la commission des finances concernant le préavis de la Municipalité n° 01/2021, relatif à une demande de crédit de CHF 1'338'000.-- pour rénover et aménager les infrastructures sur le site des Communaux.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances (CF) s'est réunie à sept reprises pour l'étude du préavis cité en titre.

Elle a rencontré deux fois la Municipalité et nous remercions vivement Messieurs José-Manuel Fernandez, Syndic, Charly Viquerat et Roland Corthay, Municipaux, Madame Ingrid Ciampi, boursière communale, pour leur présence, leur disponibilité, leur ouverture et la qualité des échanges lors des séances du 29.03.2021 et du 19.04.2021.

La première séance avec la Municipalité a eu pour but de saisir comment celle-ci a préparé le préavis, quelles ont été ses réflexions et ses objectifs, de comprendre les choix opérés afin d'avoir une bonne vision du projet dans sa globalité et en particulier d'un point de vue financier.

Suite aux séances du 12.04.2021 et 15.04.2021, la CF a préparé des questions et des réflexions qu'elle a transmises par écrit à la Municipalité. Lors de sa deuxième rencontre, la CF a auditionné la Municipalité sur l'ensemble des questions préparées au préalable qui ont toutes reçu des réponses.

Les travaux prévus dans le préavis en question sont particulièrement complexes et le fait de les traiter en cinq chantiers distincts a exigé l'intervention de plusieurs ingénieurs en fonction des spécificités techniques requises. Selon la Municipalité, le bureau d'ingénieur civil Boubaker, qui a également établi le cahier des charges pour l'appel d'offre public (génie civil), assurera la maîtrise de l'exécution harmonieuse de l'ensemble des travaux.

La CF n'adhère pas au fait que ce préavis n'ait pas été intégré au préavis no 02/2021 relatif à la construction d'une salle multifonctions impliquant des raccordements électriques, de chauffage ainsi que des travaux rendus nécessaires pour créer ce bâtiment en termes de collecte des eaux usées et d'extension du réseau d'eau. La Municipalité voulait-elle ne pas dépasser le chiffre de CHF 13mios HT préalablement annoncé pour le préavis 02/2021 ?

Par ailleurs, le crédit accordé dans le cadre du préavis no 2/2018 (crédit d'étude pour la construction d'une salle multisports triple) a aussi été utilisé pour l'exécution de deux forages et aux tests de l'utilisation de la nappe phréatique pour le chauffage de la salle multifonctions créant un dépassement dudit crédit de l'ordre de CHF 40'000 avant la clôture définitive du décompte des frais engagés pour cette étude.

Un des éléments particulièrement compliqués à appréhender, est celui de la répartition des charges entre la Commune et la SEFA pour la construction de la sous-station électrique. De fait la construction de la sous-station coûtera à la SEFA un total estimé de CHF 166'510. Par convention, la Commune devra prendre à sa charge la moitié du montant investi. Cet engagement sera couvert par la remise gratuite à la SEFA des tubes vides en direction du collège et du tennis valorisés à CHF 16'250, l'installation de 4 tubes de réserve en attente dont le coût est estimé à CHF 44'000 et enfin par le paiement à la SEFA d'une soulte de CHF 22'000.

Les honoraires et imprévus de l'ensemble des 5 chantiers totalisent une somme TTC de CHF 293'956 soit plus de 28 % de l'intégralité des travaux. Ceci s'explique par le fait que l'ensemble des travaux d'études de faisabilité et de gestion d'appel d'offre public pour le génie civile (CHF 44'000) est inclus dans les coûts du présent préavis sans avoir fait l'objet d'une demande de crédit préalable spécifique.

Le mode d'amortissement prévu par la Municipalité est qualifié de raisonnable par la CF ; il n'évitera pas de recourir à un financement qui sera vraisemblablement opéré au moyen d'un emprunt qui devra compléter la trésorerie courante.

Bien que la CF soit chargée de traiter les aspects financiers, celle-ci se pose les questions suivantes qui pourraient constituer une optimisation des coûts de chauffage en général :

- pourquoi n'avoir pas envisagé de chauffer de manière individuelle la salle polyvalente en réduisant la puissance de l'installation de chauffage de la salle multifonctions appelée à couvrir 98 % des besoins énergétiques de la salle polyvalente par un échangeur de chaleur
- pourquoi n'avoir pas prolongé le bouclage jusqu'au local de voirie en évitant le remplacement de la conduite de gaz métallique, ce qui permettrait de supprimer la chaudière à gaz de ce local
- pourquoi le bouclage thermique intégral des Communaux n'est-il pas inclus dans le présent préavis alors que la mutualisation des travaux semble avoir été une préoccupation majeure de la Municipalité. Le coût estimé d'une demande de crédit complémentaire qui semble être prévue en 2022 /2023 est de l'ordre de TTC CHF140'000.

La CF, est d'avis que, vu le nombre important d'incertitudes tant sur le plan de la pandémie que de celui de l'économie en général et de leurs impacts sur la finance, il serait souhaitable, en cas d'accord par le Conseil communal, que la Municipalité s'assure de l'exactitude des diverses études relatives au bilan énergétique et à la mutualisation des systèmes de chauffage avant d'entreprendre les travaux qui ont pour but de pérenniser les infrastructures du site des Communaux pour les 30 prochaines années.

Compte tenu de l'ensemble des remarques formulées ci-dessus la CF conclut, à la majorité de proposer au Conseil communal :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux des chantiers de rénovation et d'aménagement des infrastructures sur le site des Communaux suivant :
 - Collecte des eaux usées des Communaux,
 - Sous-station électrique et raccordements privés pour RCP,
 - Renouvellement conduite gaz et éclairage public jusqu'au bâtiment de la voirie,
 - Extension réseau d'eau pour protection incendie,
 - Raccordements salle multifonctions ;
2. D'allouer le crédit total de CHF 1'338'000.- pour financer les travaux de collecte des eaux usées pour un montant de CHF 557'345.-, les travaux d'extension du réseau d'eau pour un montant de CHF 151'942.- et le solde des travaux d'aménagements des Communaux pour un montant de CHF 628'713.- ;
3. D'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir les travaux de collecte des eaux usées pour un montant de CHF 557'345.- par un prélèvement du compte affecté Egouts l'année qui suit l'achèvement de ces travaux, les travaux d'extension du réseau d'eau pour un montant de CHF 151'942.- par un prélèvement du compte affecté Eau l'année qui suit l'achèvement de ces travaux et le solde des travaux d'aménagements des Communaux pour un montant de CHF 628'713.- sur une durée maximale de 30 ans ;
6. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Pour la Commission des finances :

Le Président



Florian Magnollay

Le Rapporteur



Jean-Luc Rochat

Etoy, le 26 avril 2021